

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 04 mars 2019

DÉLIBÉRATION n°2019-11

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 mars 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mercredi 20 février 2019.

Point de l'ordre du jour :

5.3. Charte relative au recours aux moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection.

.....
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis du comité technique du 8 février 2019,

Exposé de la décision :

La présente charte fixe les conditions de recours aux moyens de télécommunication et notamment à la visioconférence pour le fonctionnement des comités de sélection. Elle précise la procédure à suivre par les membres des comités de sélection et les candidats au recrutement.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation de la charte relative aux moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

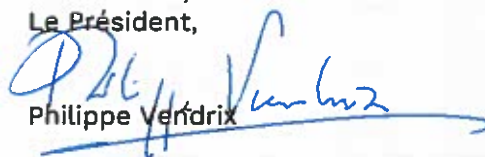
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions :	0
Votes exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

Pièce jointe :

- Charte relative aux moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection.

Fait à Tours, le 7 mars 2019

Le Président,



Philippe Verdrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

0 8 MARS 2019

Transmise au recteur le :

0 8 MARS 2019